

Interpellation 09-2025 : Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemín, et communications diverses...

Séance du Conseil communal du 25 juin 2025

Rappel et contexte :

Le 30 octobre 2024, le **Préavis 22-2024 Campagne Guillemín - Rénovation de la place de jeux - Crédit d'investissement demandé CHF 670'000.00** était refusé par 41 voix contre 39 (et 8 abstentions), pour des raisons financières exclusivement. Lors du débat au Conseil, l'ensemble de ce dernier louait l'importance et la qualité de ce parc au sein de notre commune. Alors que la rénovation/remplacement de la pataugeoire était à l'origine de ce préavis, plus de 300'000,- étaient prévus en sus pour diverses actions indépendantes du remplacement de la pataugeoire par des jeux d'eau, à savoir honoraires d'architecte paysagiste, plantations, voies de circulation et remplacement des jeux (CFC 42, 46 et 49). Par contre, l'ensemble des intervenants appelaient de leur vœu le maintien ou le remplacement de la pataugeoire, sollicitant de la Municipalité la présentation rapide d'un nouveau préavis (cf le PV de la séance du 30 octobre).

Le 23 mai dernier, la Municipalité rendait publique sa décision de fermer définitivement la pataugeoire, sur la base de la votation du CC du 30 octobre dernier, rendant ce dernier responsable de cette décision.

Le 21 juin dernier, soit samedi il y a quelques jours, Monsieur Lucas Girardet, Municipal, annonçait sur les ondes de la Télévision romande, au Téléjournal, que la pataugeoire était définitivement fermée en raison des nouvelles normes de sécurité sanitaire, et en raison du refus du CC d'allouer le montant demandé en octobre dernier.

Le 24 juin dernier, c'est-à-dire hier, l'une de nos collègues, sur le Courrier des lecteurs de 24H, accusait cette fois *les rangs de la droite* d'être responsable de cette situation, car ceux-ci n'auraient proposé aucune alternative à la Municipalité !

Dans ces conditions, au nom du groupe UDC, je me permets d'interpeller la Municipalité en posant les questions suivantes :

Questions à la Municipalité :

1. Alors que la DUE ne disposait pas d'un architecte paysagiste en 2024, lui imposant le concours d'un professionnel privé à des coûts exorbitants pour exécuter ce qui était prévu dans le Préavis 22-2024, la situation a changé puisque la DUE dispose de cette ressource au budget 2025. Pourquoi dès lors la DUE n'en a pas profité pour préparer un Préavis Parc Guillemín 2.0 et nous le soumettre rapidement ?
2. Alors que le CC avait exprimé clairement son attachement et soutien au Parc Guillemín lors de sa séance du 30 octobre 2024, n'y a-t-il eu jamais l'annonce d'un autre projet de réhabilitation de cette pataugeoire, pourtant appelée de leurs vœux par les habitants, y compris lors de l'intervention de Monsieur Lucas Girardet, Municipal, à la Télévision romande, samedi dernier ?



Bertrand Yersin, conseiller communal

Au nom du groupe UDC

le 24 juin 2025